



# Les décisions du Bureau en bref

13 février 2019

## Parc naturel régional du Pilat 13 février 2019

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

---

### ACTUALITÉS DES GROUPES DE TRAVAIL ANIMÉS PAR LE PARC

- Le Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire réuni le 9 novembre 2018 a examiné le bilan des actions menées depuis 2012 et décidé de s'engager dans une nouvelle Charte. Des rencontres bilatérales entre l'animateur de la Charte forestière et les différents partenaires ont été décidées afin de recueillir les premières attentes de chacun vis-à-vis d'une nouvelle charte et la manière dont l'animation de cette future charte pourrait être réalisée, notamment avec quels moyens financiers.

### DEMANDES DE FINANCEMENTS

Le Bureau du Parc a validé :

- des demande de soutien financier auprès de la Région et des Départements de la Loire et du Rhône pour reconduire en 2019 sa programmation culturelle « Autour du crépuscule » alliant découverte du territoire, sensibilisation aux enjeux liés à la biodiversité et aux patrimoines naturels du Pilat, rencontre avec les agriculteurs du Pilat et expériences artistiques.
- une demande de soutien financier auprès de la Région pour la réalisation des suivis scientifiques nécessaires à l'alimentation de l'Observatoire de la biodiversité du Pilat.

## PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau a validé :

- l'avenant 2019 à la convention de partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, notamment pour des actions de suivis et d'inventaires naturalistes
- la convention annuelle avec le CPIE des Monts du Pilat pour la mutualisation de l'animation de l'Observatoire de la biodiversité du Pilat
- la convention de partenariat avec l'Inter Parcs Massif Central (IPAMAC) pour l'animation, la coordination et la communication du programme en faveur des milieux ouverts herbacés (prairies permanentes, pelouses, estives, parcours et landes, etc.) sur la période 2018-2019
- la convention de partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération, Vienne Condrieu Tourisme et l'Office de Tourisme du Pilat sur la période 2019-2020 afin de conforter les deux destinations touristiques tout en mutualisant les efforts de chacun
- Une nouvelle convention de partenariat avec Scouts et Guides de France pour le recours à une personne en service civique recrutée par le Parc en 2019 (de 2014 à 2018 la personne en service civique était recrutée par Scouts et Guides de France) ayant pour mission de développer des chantiers participatifs et camps de Scouts dans le Pilat
- La demande de labellisation FFC pour la nouvelle offre VTT du Pilat qui se traduira par une convention avec la Fédération Française de Cyclisme (FFC)
- Le renouvellement des abonnements à La Pie du Pilat, magazine citoyen de l'association Les 4 Versants, pour les délégués du Parc.
- La convention de partenariat avec le Rucher Ecole du Pilat pour l'entretien de la ruche de la Maison du Parc et le développement d'actions en faveur de l'apiculture et de la préservation des pollinisateurs

## AVIS DU PARC

Le Bureau a rendu un avis favorable sur le Plan Régional Forêt Bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes qui vise à planifier et coordonner à l'échelle régionale les politiques forêt bois sur la période 2019-2029. A noter que l'Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes est membre de la Commission régionale forêt bois qui pilote ce plan.

## POINTS D'INFORMATION

- L'arrivée d'une étape du Paris-Nice est prévue à Pélussin le 13 mars prochain : le Parc a contribué au dossier de presse et tiendra un stand sur le village des animations pour promouvoir le vélo à assistance électrique
- Le regroupement départemental des conseils municipaux de jeunes de la Loire aura lieu à Pélussin le 4 mai prochain
- Une première réunion de travail avec ALEC 42 et les Communautés de communes du Pilat Rhodanien et des Monts du Pilat sur le développement de l'autopartage, projet retenu dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME « French Mobility », est prévue le 6 mars.



Parc naturel régional du Pilat  
2 rue Benay 42410 Pélussin  
04 74 87 52 01  
info@parc-naturel-pilat.fr  
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr)